OCOM C321.03 – GRÉER UNE BIGUE

1. **Rendement.** Gréer une bigue.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une trousse de bigue (conformément au chapitre 2, annexe C, appendice 1),

      (2) une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

      (3) des casques de protection,

      (4) un couteau avec cordon,

      (5) de la supervision,

      (6) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** En tant que membre d'un groupe, le cadet doit gréer une bigue, y compris :

   a. expliquer son utilité;

   b. identifier les parties;

   c. gréer;

   d. répondre aux commandements;

   e. dégréer.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer l'utilité de la bigue, y compris : a. lever des objets lourds à bord des navires lorsqu'une grue ou un mât de levage n'est pas disponible; b. lever des objets lourds à terre lorsque des dispositifs de levage, comme des outils hydrauliques, ne sont pas disponibles.	Exposé interactif	5 min	A1-004 (p. 5-102) C1-049 (p. 194)
PE2	Identifier les parties de la bigue, y compris : a. le brêlage du sommet, b. les espars, c. le palan principal, d. le palan d'écart, e. la poulie de tête (pour le garant du palan principal), f. les estropes,	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 5-102) C1-047 (p. 3-196 à 3-198, 3-204) C1-049 (p. 200, 201, 207, 208)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	g. les sabots (si installés), h. les butoirs ou les colliers de cordage (si installés).			
PE3	Décrire les mesures à prendre lorsqu'on répond aux commandements suivants : a. border; b. choquer; c. tenir bon; d. sécuriser; e. amarrer; f. aisément; g. rondement.	Exposé interactif	15 min	A1-004 (p. 3-21 à 3-28)
PE4	Démontrer la façon de gréer une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	20 min	C1-049 (p. 207, 208)
PE5	Démontrer la façon d'utiliser une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe, y compris : a. accrocher une charge de 22 kg (50 lb) ou moins; b. soulever la charge; c. abaisser la charge; d. décrocher la charge. **Nota :** Pour ce PE, la taille minimale des groupes est de trois cadets.	Activité pratique	75 min	
PE6	Démontrer la façon de dégréer une bigue et demander aux cadets de la mettre en pratique en tant que membre d'un groupe.	Démonstration et exécution	10 min	

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Exposé interactif :	35 min
c.	Démonstration et exécution :	30 min
d.	Activité pratique :	75 min
e.	Total :	150 min

6. **Justification**

a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 afin de démontrer l'utilité de la bigue, ses parties et les commandements de gréement.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 4 et 6, parce qu'elle permet à l'instructeur de présenter la bigue, de démontrer les procédures et d'observer les cadets effectuer le gréement et le dégréement d'une bigue.

c. Une activité pratique a été choisie pour le PE 5, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à l'utilisation d'une bigue dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au matelotage dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence**

a. A1-004 B-GN-181-105/FP-E00, Chef d'état-major de la Force maritime (2000). *CFCD 105 Fleet Seamanship Rigging and Procedures Manual*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

b. C1-003 (ISBN 11-770973-5) Royal Navy. (1972). *Admiralty Manual of Seamanship* (vol. 1). Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

c. C1-047 (ISBN 0-11-772695-8) Royal Navy. (1995). *BR 67 Admiralty Manual of Seamanship*. Londres, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

d. C1-049 (ISBN 0-11-771958-7) Royal Navy. (1967). *Admiralty Manual of Seamanship 1964* (vol. 2). Cambridge, Angleterre, Her Majesty's Stationery Office.

8. **Matériel d'instruction**

a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

b. une trousse de bigue,

c. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

d. des cônes,

e. un sifflet,

f. un chronomètre,

g. des cartes de pièces,

h. une photo ou un modèle de bigue à deux montants,

i. une feuille de pointage portant sur la bigue à deux montants.

9. **Matériel d'apprentissage**

a. une trousse de bigue,

b. une charge de 22 kg (50 lb) ou moins,

c. un croc,

d. des casques de protection,

e. des bottes de cadet distribuées,

f. un couteau avec cordon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

    a. Cet OCOM doit être donné après l'OCOM M321.01 (Décrire les mesures de sécurité pour l'utilisation de dispositifs de levage).

    b. Les cadets doivent porter les bottes de cadet et les casques de protection distribués pendant l'utilisation de la bigue.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PG-002/A-CR-CCP-603-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.